

## **PROCEDURE DE CONCLUSION**

- 1) Envoi à Hpr development du document « Questionnaire » dûment complété.
- 2) Renvoi par Hpr development du document « Offre» (avec récapitulation des options choisies au verso) accompagné du document «Questionnaire».
- 3) Signature par le client de la dernière page du document «Questionnaire» ainsi que du document «Offre» et renvoi de ces deux documents à Hpr development.

### Remarque :

Dès réception de ces deux documents chez Hpr development la couverture provisoire est accordée pour l'ensemble des branches à l'exception de la perte de gain maladie, pour autant que les critères de souscription (max. 2 sinistres ou Fr. 10'000.- d'indemnités sur les 5 dernières années) soient remplis pour les reprises.

### Perte de gain :

Si répondu non à toutes les questions, couverture provisoire également accordée selon le principe ci-dessus, ceci pour les sociétés de plus de 3 employés.

Si répondu « oui » à une ou plusieurs questions, aucune couverture accordée et processus normal à suivre (questionnaire médical, ...) pas de couverture provisoire pour les reprises, prise de position selon les informations reçues dans la demande de renseignements.

- 4) Envoi par Hpr development au client/courtier du document « Aperçu des prestations » faisant office de police.